

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : RESSOURCES HUMAINES -
FORMATION**

SEANCE DU : 25 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° : 4

RAPPORTEUR : MME RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes,

Vu la délibération n°11 du 24/09/2018 relative à la modification Projet Educatif de Territoire de Ludres et à la création des emplois nécessités par le service des affaires scolaires.

1°) Services des affaires scolaires

Il est nécessaire de modifier notre tableau des emplois afin de tenir compte des besoins du service pour l'année scolaire 2023-2024

Actuellement, chaque groupe scolaire comporte un service périscolaire proposant aides aux devoirs, garderies et animations. Ils sont chacun dirigés par un adjoint d'animation titulaire à 35h (en notant qu'ils assurent l'encadrement de l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires). Ces 2 postes d'adjoints d'animation ont déjà été créés et sont occupés par 2 agents titulaires.

Pour le fonctionnement du service, plusieurs emplois à temps non complet sont nécessaires, en notant qu'en l'absence de candidature de fonctionnaire, des contractuels peuvent être recrutés en vertu de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il convient ainsi de modifier les postes créés dans la délibération relative au PEDT de la commune.

Les temps indiqués sont des temps hebdomadaires par semaine scolaire et pourront être annualisés. Ils concernent les missions de restauration scolaire, service périscolaire, et entretien des locaux.

Grade d'Adjoints d'animation :

- 8 postes à 13h Adjoint d'Animation
- 7 postes à 5h Adjoint d'Animation
- 1 poste à 8h Adjoint d'Animation
- 1 poste à 16h Adjoint d'Animation
- 1 poste à 20h Adjoint d'Animation

Grade d'Adjoints techniques :

- 3 postes à 18h Adjoint Technique
- 1 poste à 35h Adjoint Technique

2°) Service des Ressources Humaines

Il est proposé de créer un emploi à chaque grade dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial afin de recruter un ou une responsable des Ressources Humaines, à temps complet.

L'emploi nécessite de posséder au minimum le baccalauréat et est ouvert aux contractuels à défaut de candidature d'agents titulaires de la fonction publique dans les conditions suivantes : emploi (quelle que soit sa catégorie hiérarchique) n'ayant pu être pourvu à un fonctionnaire, les besoins des services ou la nature des fonctions justifiant le recours temporaire à un contractuel (article L. 332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-3 disposition 2 loi 84-53).

Le recours à un contractuel est possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. Les agents recrutés par ce fondement juridique sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Une déclaration doit être saisie, y compris dans le cas du renouvellement d'un contrat.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 15 septembre 2023.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des emplois de la commune en créant les emplois susvisés à compter du 1er septembre 2023 ;

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023 et le seront aux suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Claude LOMBARD ayant obtenu la majorité des suffrages , a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

Mme ROCHON Marie	avait donné pouvoir à	Mme RAVON Véronique
M. FRANCOIS Axel	avait donné pouvoir à	M. BOILEAU Pierre
M. GOIRAND Didier	avait donné pouvoir à	M. LOMBARD William
M. BURTE René	avait donné pouvoir à	Mme LOMBARD Claude

Etaient Absents :

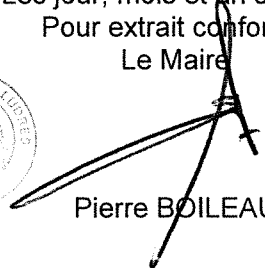
M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 Septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Septembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pierre BOILEAU". The signature is written in a cursive style and is positioned over the text "Le Maire" and "Pierre BOILEAU".

Pierre BOILEAU